

Ce dossier est à remettre 3 semaines avant la date de soutenance
/\! Tout dossier incomplet sera refusé.

I – AVANT LA SOUTENANCE LA THESE (LE DOSSIER)

a/ 2 à 3 mois à l'avance vous devez contacter le Service des thèses par mail pour réserver votre date de soutenance :
medecine-these@univ-grenoble-alpes.fr

La date de soutenance de la thèse doit être prise en accord avec tous les membres de votre jury.

b/ **Trois semaines** avant votre soutenance vous devez remettre les documents suivants au Service des thèses :

- Fiche administrative de thèse (annexe 1)
- Prise de responsabilité signée par le Président du jury (Annexe 2)
- Prise de responsabilité signée par le Directeur de thèse (Annexe 3)
- Conclusion signée par le président de jury (**/\! uniquement recto**) (Annexe 4)
- La charte anti-plagiat (Annexe 5)
- L'autorisation de diffusion de thèse d'exercice (*il sera transmis par la scolarité à la BU*)
- Le Formulaire d'enregistrement de thèse (**/\!** la « partie à remplir par le président du jury » sera complétée le jour de votre soutenance par le Président du jury).
- Photocopie d'une pièce d'identité (*recto/verso*) Photocopie de la carte d'étudiant

Vous avez la possibilité de déposer le dossier, de l'envoyer par courrier ou de le transmettre par mail.

c/Le Doyen approuve et signe la « conclusion » et le contrat de diffusion électronique.

Le titre de la thèse et les conclusions ne peuvent plus être modifié.

La conclusion signée et le contrat de diffusion vous seront renvoyés par mail, par la gestionnaire en charge dans un **délaï minimum**. Vous devrez l'insérer dans votre thèse juste avant la bibliographie (format pdf).

II - LE JOUR DE VOTRE SOUTENANCE DE LA THESE

Le dossier contenant les documents nécessaires est remis aux membres du jury par les appariteurs. Les documents doivent être signés par chaque membre du jury. Le Président du jury remplit et signe la dernière partie du formulaire d'enregistrement de thèse soutenue, qui sera remis à la BU lors du dépôt.

Si vous soutenez hors domaine de la Merci, il faut qu'un des membres du jury ou vous-même récupériez votre dossier auprès de la gestionnaire.

/\! Il est formellement INTERDIT d'effectuer un « pot » dans le hall ou une autre pièce de l'établissement. Seuls la cafétéria et le restaurant peuvent vous accueillir, mais prévoyez ce moment de convivialité suffisamment à l'avance.

III - DELIVRANCE DES ATTESTATIONS

La scolarité doit disposer de votre Procès-verbal de soutenance et de l'avis de dépôt de thèse remis par la BU.

Si vous avez validé votre D.E.S. la scolarité vous fera parvenir par mail vos attestations de réussite aux diplômes (D.E.S. et D.E. (la thèse)). Ces attestations vous permettent de vous inscrire au Conseil de l'Ordre.

Ces attestations provisoires seront également disponibles en scolarité.

V – LE PRIX DE THESE

Si vous êtes proposé à un prix de thèse et que vous l'acceptez, il vous faudra remettre un exemplaire de la thèse au service communication de l'UFR.

Les exemplaires du prix de thèse déposés au service des thèses sont conservés durant une année. Passé ce délai, ils sont détruits

En vous souhaitant bon courage et une belle réussite le jour J !

DOSSIER DE SOUTENANCE DE THESE

FICHE ADMINISTRATIVE (Annexe 1)

Nom (*nom de naissance*) / Prénom :

Né(e) le :/...../..... à (*préciser le numéro du département*)

E-mail :

Etudiant en D.E.S. de :

Soutenance prévue le : (*préciser date, heure et salle*)

Robe souhaitée : oui non (*si Oui, vous vous engagez à retourner la robe en bon état le lendemain de la thèse*)

Titre de la thèse :

.....
.....
.....
.....
.....

Membres du jury (*préciser le statut : PU, PU-PH, MCU...*) :

DOSSIER DE SOUTENANCE DE THESE
PRISE DE RESPONSABILITE DE LA THESE
(Annexe 2)

Je soussigné, professeur de la Faculté de médecine de GRENOBLE, déclare avoir lu la thèse de :

M. / Mme

Titre de la thèse :

.....
.....
.....
.....
.....

Et en prendre la responsabilité.

A Grenoble, le :

Le Président du jury,

Signature

DOSSIER DE SOUTENANCE DE THESE

PRISE DE RESPONSABILITE DE LA THESE

(Annexe 3)

Je soussigné, professeur de la Faculté de médecine de GRENOBLE, déclare avoir lu la thèse de :

M. / Mme

Titre de la thèse :

.....
.....
.....
.....
.....

Et en prendre la responsabilité.

A Grenoble, le :

Le Directeur de thèse,

Signature

CONCLUSION (Annexe 4)

THÈSE SOUTENUE PAR : [Insérer ici Prénom NOM du candidat]

TITRE :

[Insérer ici le titre de la thèse en MAJUSCULES]

CONCLUSION :

[Insérer ici la conclusion de la thèse]

VU ET PERMIS D'IMPRIMER

Grenoble, le :

LE DOYEN

LE PRÉSIDENT DE LA THÈSE

Pr. Patrice MORAND

Pr. [Insérer ici Prénom NOM du Président]

Charte anti-plagiat (Annexe 5)

Charte de déontologie en matière d'emprunts, de citation et d'exploitation des sources d'informations

Dans toute création ou production, l'utilisation des sources d'information doit respecter des règles de droit et d'éthique. Le respect du Code de la propriété intellectuelle et l'honnêteté interdisent que l'on fasse passer pour sien, fût-ce par omission, un travail que l'on n'a pas accompli soi-même. **Le plagiat est une faute grave**, passible de sanctions disciplinaires, voire de poursuites pénales.

L'abondance des documents accessibles par voie électronique, dont le contenu est appropriable par un simple « copier-coller », renouvelle avec acuité la question de la bonne utilisation des sources bibliographiques. De fait, un nombre toujours plus grand de travaux sont réalisés sans un référencement correct des sources utilisées.

C'est pourquoi, dans le cadre d'une politique de prévention du plagiat, reposant sur l'information et la formation, l'UFR de Médecine de l'Université Grenoble Alpes demande aux producteurs de documents (étudiants et personnels) de s'engager à toujours bien distinguer, dans leurs productions, ce qui leur revient en propre de ce qu'ils ont emprunté à d'autres, en citant systématiquement les auteurs et leurs sources.

----- * -----

« Je m'engage à distinguer explicitement, dans mes travaux, ce que j'ai produit de ce que j'ai emprunté, et ce tout au long de mon activité au sein de l'UFR de Médecine de l'Université Grenoble Alpes et en particulier à l'occasion de la rédaction de la thèse en vue du diplôme d'Etat de docteur en médecine »

NOM :

Signature

Prénom :

Date :

Autorisation de diffusion de thèse d'exercice par l'Université Grenoble Alpes

VU le code de la propriété intellectuelle et notamment les articles L. 111-1 et suivants, L. 121-1 et suivants, L. 122-1 et suivants
VU l'article 9 du code civil relatif au respect de la vie privée et le règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 (RGPD)
VU le code de l'Éducation et notamment les articles R632-23 et suivants

Préambule

Afin de faciliter l'accès au savoir, de s'inscrire dans le cadre du développement de la science ouverte et de participer tant à la renommée de l'étudiant.e (ci-dessous dénommé.e « l'Auteur ») qu'à celle de l'Université Grenoble Alpes (ci-dessous dénommée « l'Université »), celle-ci est désireuse de favoriser la diffusion la plus large possible des thèses soutenues en son sein.

L'Université met en œuvre le dépôt national des thèses d'exercice et facilite la diffusion et la valorisation des mémoires en accompagnant ses étudiants. Dans cet objectif, la présente autorisation vise à permettre à l'Université de diffuser la thèse d'exercice dans le respect des droits de propriété intellectuelle de l'Auteur et conformément au périmètre de diffusion qu'il aura choisi.

Par droits de propriété intellectuelle, on entend les droits d'auteur régis par l'article L.111.1 du code de la propriété intellectuelle. Ils permettent à l'auteur d'une œuvre de l'esprit de jouir sur cette œuvre d'un droit de propriété incorporelle exclusif. Ce droit de propriété comporte des attributs d'ordre moral (droit de paternité de l'auteur sur sa thèse, droit de divulgation et respect de l'intégrité de l'auteur) et des attributs d'ordre patrimonial (droit de reproduire, d'adapter et de représenter l'œuvre).

1. Modalités de diffusion

La diffusion et la consultation de la thèse d'exercice peuvent s'effectuer selon deux modalités :

- sous forme électronique, sur Internet¹, par le biais du portail d'archives ouvertes DUMAS².
- sous forme imprimée, dans le périmètre de la communauté universitaire.

Si le Président de jury de soutenance a accordé à la thèse d'exercice un statut confidentiel, la diffusion et la consultation sont alors reportées à l'échéance de la période de confidentialité.

Cochez l'un des choix suivants :

L'auteur autorise la mise en ligne de sa thèse d'exercice sur Internet, *via* DUMAS

Il doit alors déposer la version électronique de sa thèse d'exercice au format PDF.

L'auteur n'autorise pas la mise en ligne de sa thèse d'exercice sur Internet

Il doit alors déposer sa thèse d'exercice sous forme imprimée et reliée, en un exemplaire s'il s'agit d'une thèse d'exercice de pharmacie, ou 2 exemplaires s'il s'agit d'une thèse d'exercice de médecine. Cette version imprimée pourra être consultée sur place dans les locaux de la DGD BAPSO³, empruntée à domicile et via le Prêt entre bibliothèques (PEB).

Il doit également déposer la version électronique de sa thèse d'exercice au format PDF, à fin d'archivage.

La thèse d'exercice est déposée dans sa version de soutenance et doit inclure, le cas échéant, les corrections demandées par le jury.

¹ Internet s'entend d'un réseau informatique mondial accessible au public sans identification préalable.

² DUMAS est un environnement numérique particulier de Hyper Archives en Ligne (HAL) dédié aux dépôts universitaires de mémoires après soutenance.

³ DGD Bibliothèques et Appui à la Science Ouverte.

2. Respect des droits des tiers

L'Auteur déclare que sa thèse d'exercice est un travail original. Il demeure seul responsable de son contenu notamment quant aux citations ou autres usages d'œuvres de tiers.

L'Auteur garantit à l'Université qu'il détient tous les droits nécessaires à la diffusion de sa thèse. En particulier, il certifie avoir obtenu toutes les autorisations écrites nécessaires des titulaires des droits sur les œuvres reproduites, partiellement ou intégralement (textes, illustrations, extraits multimédias, etc.), et certifie que les documents non libres de droit ont été signalés afin d'être masqués dans la version qui sera diffusée.

Il garantit l'Université contre tout recours.

3. Durée de l'autorisation

L'autorisation de diffusion donnée à l'Université est consentie pour toute la durée légale de protection des droits d'auteur.

L'Auteur peut à tout moment revenir sur son choix de mise en ligne de sa thèse d'exercice sur Internet, sur simple demande adressée à la DGD BAPSO⁴, qui y donnera suite dans un délai maximal d'un mois à compter de la réception de la demande. Il devra alors déposer sa thèse d'exercice sous forme imprimée et reliée, en un exemplaire s'il s'agit d'une thèse d'exercice de pharmacie, ou deux exemplaires s'il s'agit d'une thèse d'exercice de médecine.

4. Droits concédés

L'Auteur autorise, à titre gratuit, la mise en ligne de la thèse d'exercice par l'Université et l'accomplissement par celle-ci des actes de reproduction et de représentation nécessaires à cette fin sur tous supports. L'Université ne retire aucun bénéfice financier de la diffusion de la thèse d'exercice.

Afin de permettre les opérations de mise en ligne, d'assurer la pérennité de la diffusion en ligne et la conservation de l'œuvre par l'Université, l'Auteur autorise l'adaptation éventuelle de sa thèse d'exercice (possibilité de modifier la forme et le format en fonction des contraintes techniques).

L'autorisation est consentie à l'Université à titre non exclusif. L'Auteur peut en conséquence exploiter librement sa thèse d'exercice, sur laquelle il conserve l'ensemble de ses droits patrimoniaux, et peut notamment la faire publier par un éditeur de son choix.

Je soussigné.e :

Nom :

Prénom :

E-mail :

(Le cas échéant, autorisez-vous l'affichage de votre adresse e-mail dans DUMAS ? Oui / Non)

Titre de la thèse d'exercice :

.....

.....

.....

.....

autorise l'Université Grenoble Alpes à diffuser ma thèse d'exercice dans les conditions et sur les supports susmentionnés.

Fait le : / /

Signature de l'Auteur :

À :

⁴ DGD Bibliothèques et Appui à la Science Ouverte (BAPSO), Bibliothèque Universitaire Médecine Pharmacie, Domaine de la Merci, 38706 La Tronche – mail : bump-theses@univ-grenoble-alpes.fr

FORMULAIRE D'ENREGISTREMENT DE THÈSE SOUTENUE

UNIVERSITÉ GRENOBLE ALPES SERVICE INTERETABLISSEMENT DE LA DOCUMENTATION BIBLIOTHÈQUE UNIVERSITAIRE DE MEDECINE ET DE PHARMACIE	MODE D'EMPLOI : Remplir ce formulaire directement sur votre ordinateur puis l'enregistrer. Lors du dépôt de votre thèse, vous en fournirez : - une copie sur clef USB (sans les signatures). - un exemplaire imprimé, <u>daté</u> et <u>signé</u> ; la dernière partie de cet original papier devra être <u>remplie</u> , <u>datée</u> et <u>signée</u> par votre <u>Président du jury de soutenance</u> .
---	--

ÉTABLISSEMENT : UNIVERSITÉ GRENOBLE ALPES

PARTIE À REMPLIR PAR L'ÉTUDIANT

1. AUTEUR : * [Saisir les caractères accentués, le cas échéant]

Nom de naissance :			
Prénom(s) :			
Nom d'usage : [le cas échéant]			
Nom figurant sur la publication : [si différent des deux précédents]			
Date de naissance : [au format JJ/MM/AAAA]			

2. ADRESSE :

N° et rue :			
Code postal :		Pays :	
Ville :		N° de téléphone :	
Adresse électronique :			

3. DATE DE SOUTENANCE : [au format JJ/MM/AAAA]

4. DIRECTEUR DE THÈSE :

Spécialité :			
Nom :			
Prénom(s) :			
Année de naissance : [à fin de distinguer d'éventuels homonymes]			

5. TYPE DE DOCTORAT : THÈSE D'EXERCICE

Discipline : [Cocher l'option choisie] Filière ou spécialité :

- Médecine
 Pharmacie

6. INFORMATIONS BIBLIOGRAPHIQUES :

TITRE DE LA THÈSE EN FRANÇAIS :

[Saisir les caractères accentués, le cas échéant]

(*) Les informations demandées sur ce formulaire sont destinées, à l'exception de l'adresse, à la constitution du catalogue collectif du Sudoc. Le Sudoc a fait l'objet d'une déclaration à la CNIL (arrêté du 10 septembre 1991 : publié au Journal Officiel du 1^{er} octobre 1991). Le droit d'accès et de rectification prévu par la loi n° 78 - 17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ne concerne que les informations de la première page de ce formulaire. Il peut s'exercer auprès de : Agence bibliographique de l'enseignement supérieur – BP 84308 / 34193 MONTPELLIER CEDEX 5 www.abes.fr.

RESUMÉ DE LA THÈSE EN FRANÇAIS : [Obligatoire]

*[Ce résumé sera intégré au catalogue SUDoc ; il doit être fourni sous la forme d'un bloc de texte sans mise en forme (pas de gras, d'italique, de soulignement...), sans retours à la ligne ni puces.] [Taille maximale : **1700 caractères maximum, espaces compris.**]*

RESUMÉ DE LA THÈSE EN ANGLAIS : [Facultatif, mais fortement recommandé]

*[Ce résumé sera intégré au catalogue SUDoc ; il doit être fourni sous la forme d'un bloc de texte sans mise en forme (pas de gras, d'italique, de soulignement...), sans retours à la ligne ni puces] [Taille maximale : **1700 caractères maximum, espaces compris**]*

TITRE DE LA THÈSE EN ANGLAIS : [Facultatif, mais fortement recommandé]

[Saisir les caractères accentués, le cas échéant]

PROPOSITION DE MOTS-CLÉS (EN FRANÇAIS) : *[Trois au minimum, séparés par des virgules]*

AUTORISATION DE DIFFUSION : *[Cocher l'option choisie]*

OUI : ma thèse est diffusable au format électronique sur Internet dans son intégralité et dans le respect des droits à l'image, droits d'auteurs et droits voisins.

[Dans le cas d'une thèse confidentielle, la diffusion électronique ne commencera qu'à la fin de la période de confidentialité fixée par le Président du jury de soutenance]

NON : je n'autorise pas la diffusion de ma thèse au format électronique sur Internet.

[Dans ce cas, l'étudiant est tenu de déposer, en plus de la version électronique de sa thèse, la version papier (2 exemplaires pour les étudiants en médecine, 1 exemplaire pour les étudiants en pharmacie)]

DATE ET SIGNATURE DE L'AUTEUR : *[à remplir à la main uniquement sur l'original papier]*

PARTIE À REMPLIR PAR LE PRÉSIDENT DU JURY

[Uniquement sur l'original papier.]

ÉTABLISSEMENT : UNIVERSITÉ GRENOBLE ALPES

CORRECTIONS :

[Cocher l'option choisie et barrer la mention inutile.]

- Pas de correction demandée**
 Thèse à corriger avant dépôt

CONFIDENTIALITÉ PRONONCÉE PAR LE PRÉSIDENT DU JURY :

[Cocher l'option choisie et barrer la mention inutile.]

- NON**
 OUI : THESE CONFIDENTIELLE JUSQU'AU :
[Indiquer obligatoirement une date au format JJ/MM/AAAA.]

DIFFUSION ÉLECTRONIQUE :

Le Président du jury autorise-t-il la diffusion sur Internet de la thèse ?

[Cocher l'option choisie et barrer la mention inutile.]

- Oui** *[N.B. : dans le cas d'une thèse confidentielle, la diffusion électronique ne commencera qu'à la fin de la période de confidentialité fixée par le Président du jury de soutenance.]*
- Non** *[Dans ce cas l'étudiant est tenu de déposer, en plus de la version électronique de sa thèse, la version papier (2 exemplaires pour les étudiants en médecine, 1 exemplaire pour les étudiants en pharmacie)]*

DATE ET SIGNATURE DU PRÉSIDENT DU JURY : *[à remplir à la main uniquement sur l'original papier.]*

[N.B. : si des corrections ont été demandées, le Président du jury pourra attendre que l'étudiant lui soumette la version corrigée de sa thèse avant de signer le formulaire.]